

## Communiqué de presse du 29 avril 2020

### Déchèteries : réouverture partielle aux particuliers pour les déchets végétaux à partir du 4 mai

Dans le cadre du déconfinement, le Point Fort Environnement va rouvrir progressivement et partiellement ses déchèteries aux particuliers. La semaine du 4 au 7 mai sera consacrée **aux seuls déchets végétaux**.

#### Les déchets de jardin uniquement

Du lundi 4 au jeudi 7 mai, seuls les apports de déchets verts (pelouse, branchages...) seront acceptés. Afin de limiter les flux, un seul passage par jour sera autorisé. Le nombre de bennes végétaux sera augmenté pour limiter les temps d'attente et de déchargement et fluidifier autant que possible le flot de véhicules.

#### 11 déchèteries ouvertes sur 14

Les particuliers pourront se rendre sur l'une des 11 déchèteries ouvertes. Les horaires seront aménagés avec un accueil en journée continue :

- Saint-Lô et Villedieu : du lundi 4 au mercredi 6 mai de 9h à 17h et jeudi 7 mai de 14h à 17h
- Condé-sur-Vire et Carentan : du lundi 4 au mercredi 6 mai de 9h à 17h,
- Marigny et Tessy Bocage : lundi 4 mai et mercredi 6 mai de 9h à 17h
- Pont-Hébert et St-Clair-sur-Elle : mardi 5 mai et jeudi 7 mai de 9h à 17h
- St-Sauveur-Lendelin : mardi 5 mai de 9h à 17h
- Périers : mercredi 6 mai de 9h à 17h
- Percy : lundi 4 mai de 9h à 17h

A noter : les déchèteries de St-Martin-de-Bonfossé, Sainte-Cécile et Le Désert restent fermées jusqu'à nouvel ordre. Les usagers de ces territoires sont invités à se rendre sur les autres déchèteries.

**Toutes les déchèteries seront fermées les 8 et 9 mai.**

#### Des conditions d'accès renforcées

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'accès sera réglementé pour réguler et limiter le nombre de véhicules à l'intérieur des déchèteries. Le port du masque est recommandé. Les usagers devront respecter les gestes barrière et une distanciation d'au moins 1 mètre avec les gardiens et les autres usagers. De ce fait, les gardiens ne pourront apporter aucune aide au déchargement. De même, chacun devra se munir de ses propres outils (fourches, balais...) car ceux de la déchèteries seront réservés aux gardiens. Pour se rendre à la déchèterie, les usagers devront se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case n°2 « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».

Le nombre de visiteurs attendu est important. Il est demandé à chacun, patience, civisme et respect des consignes de prévention.

#### Les autres déchets collectés à partir du 11 mai sur ces 11 déchèteries

A partir du lundi 11 mai, l'ensemble des flux habituels de déchets (végétaux, encombrants, carton, ferraille, mobilier...) pourront de nouveau être acceptés dans ces 11 déchèteries. Les jours et horaires d'ouverture seront communiqués ultérieurement et consultables sur [www.smpf50.fr](http://www.smpf50.fr).

#### Renseignements :

**Point Fort Environnement - Cavigny : 02 33 77 87 00 ou [www.smpf50.fr](http://www.smpf50.fr)**